



CHAUMONT
HABITAT

INFO CLIENT

Réduction de la précarité énergétique : Isolation à 1 €

Plusieurs entreprises réalisent des démarchages sur notre patrimoine afin de proposer leurs prestations pour l'isolation thermique des combles.

Chaumont HABITAT n'est pas à l'initiative de ces prospections.

Cependant, un dispositif de lutte contre la précarité énergétique existe et est soumis à des conditions de ressources.



+ d'infos

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter :

**Ademe Champagne-Ardenne
116 Avenue de Paris
51000 Châlons-en-Champagne
Téléphone : 03 87 20 02 90**



► **Si vous souhaitez effectuer ce type de travaux, vous devez :**

- 1** Vérifier votre éligibilité au programme
- 2** Comparer les devis de plusieurs prestataires
Lisez attentivement les devis : seule l'isolation elle-même est couverte par ce dispositif. Les frais annexes seront à votre charge*.
- 3** Demander une autorisation de travaux par courrier accompagnée des devis à Chaumont HABITAT - Service Relation Client - 51 rue Robespierre - 52000 Chaumont
- 4** Rester vigilant : en cas de doute, ou si le contrat ne présente finalement pas l'intérêt escompté, envoyer une lettre en recommandé avec accusé de réception, éventuellement accompagnée du bordereau de rétractation habituellement annexé au bon de commande, dans un délai de 14 jours.

*Toutes détériorations dont l'origine est la réalisation de ces travaux restera à la charge du client